

Solidarité : Le Département se mobilise pour la téléassistance aux Ariégeoises et Ariégeois isolés



Réunis en commission permanente, les Conseillers Départementaux de l'Ariège ont approuvé le renouvellement de la convention de partenariat avec le SDIS pour la gestion mutualisée du service de téléassistance.

Le service consiste en la fourniture d'une prestation de service de téléassistance complète, 24 heures/24 et 7 jours/7, accessible aux personnes âgées de plus de 60 ans isolées et aux personnes en situation de handicap quel que soit leur âge, dans le cadre de la politique de maintien à domicile de ce public fragilisé. L'objectif est de répondre à l'urgence, d'écouter et de résoudre les problèmes liés à la solitude et à l'isolement, de mettre en relation la personne âgée avec les partenaires, les prestataires de proximité et les instances de coordination gériatrique du département.

Dans le cadre de ce partenariat, le Conseil Départemental assure la gestion administrative (suivi des contrats, gestion des abonnements, facturation, résiliation...) et contribue à son financement par l'intermédiaire de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA). Le SDIS se voit confier la maîtrise de gestion opérationnelle (achat du matériel, installation, maintenance, dépannages, réception des appels, écoute H24, envoi de l'assistance ou des secours...).

Depuis la mise en oeuvre du dispositif en 2012, le nombre d'abonnés est en constante évolution : les bénéficiaires du service se comptaient moins de 1 500 au mois de 31 décembre 2012, ils étaient 2 082 à la fin 2021.

Grâce à cette mutualisation, le coût de la téléassistance est passé de 18 EUR en 2012 à 15 EUR mensuels pour l'ensemble des bénéficiaires du service, sans distinction. Pour le Conseil Départemental de l'Ariège, la dépense annuelle affectée à ce service s'élève à 360 000 EUR par an.

Votre contact

Estelle Tabeaud

Directrice de la Communication

05 61 02 09 77

etabeaud@ariego.fr